

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Institutions & Pouvoirs publics](#) > [Face au changement climatique, à quel point adapter nos territoires et nos modes de vie ?](#) > PNACC-3 : Que propose le troisième et nouveau Plan national d'Adaptation au Changement climatique ?

PNACC-3 : QUE PROPOSE LE TROISIÈME ET NOUVEAU PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

< [Retour au sommaire du dossier](#)





ARTICLE

Après avoir mobilisé de nombreux acteurs de 2023 jusqu'à aujourd'hui, le nouveau Plan national d'Adaptation au Changement climatique (PNACC-3) vient enfin d'être rendu public.

Reportée à plusieurs reprises, sa présentation n'aura finalement pas pu avoir lieu avant la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, alors que le document semblait pourtant prêt à être publié.

La version « non définitive » qui a fuité cet été, très proche de la version finale, nous apprenait déjà beaucoup de choses sur les pistes que pouvait suivre la France en matière de la stratégie face au changement climatique.

Quelques semaines seulement après la nomination du gouvernement Barnier, le dossier du PNACC-3 est donc revenu sur le sommet de la pile, actant a priori ce que seront à court et moyen termes les orientations suivies par l'exécutif et ses partenaires au sein des territoires.

Il est à noter que la diffusion de ce document-cadre s'accompagne du lancement le jour même d'une « consultation publique », pour une durée de deux mois.

Alors que la tendance semble être plutôt à une forme de dilution des mesures les plus fortes, on ne peut qu'espérer que ces échanges ne conduiront pas à de trop grands compromis face aux nombreux intérêts sectoriels potentiellement impactés.

Tag(s) :

Le moins que l'on puisse dire à propos du nouveau Plan national d'Adaptation au Changement climatique (PNACC-3), c'est qu'il était attendu. Et même... très attendu !

L'impatience à son égard tenait d'abord à l'urgence du sujet. En France, comme ailleurs en Europe, on ne compte plus les rapports et autres études qui ont abordé cet enjeu au cours des dernières années. Preuve de cette montée en puissance, la surprise est venue en 2024 de la Cour des comptes, qui a consacré son très attendu (et très commenté) rapport public annuel à la question de l'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique.

Après avoir sévèrement jugé en début d'année les politiques publiques d'adaptation dans le secteur du tourisme de montagne, le rapport annuel publié au printemps par la Cour n'était guère plus tendre à l'égard des autres secteurs — et plus généralement à l'encontre de la politique de la France. Décrivant un défi « colossal », le premier Président de la Cour des comptes estime que « la prise de conscience de l'urgence de l'adaptation est bien réelle, mais [qu'] elle est hétérogène selon les secteurs ». Avant de constater que, malheureusement, « l'État ne joue pas correctement son rôle de stratège, qui consiste à fixer des objectifs clairs et à définir une trajectoire pour les atteindre. » La critique avait de quoi ajouter une pression supplémentaire sur les épaules du gouvernement de l'époque, qui avait déjà repoussé à plusieurs reprises l'annonce du nouveau PNACC.

D'abord prévue pour la fin de l'année 2023, puis repoussée à avril, puis mai, puis juin 2024, la présentation officielle du plan a finalement subi un nouveau report suite à la dissolution de l'Assemblée nationale par le président de la République, au mois de juin. Christophe Béchu, ministre démissionnaire qui avait jusque-là piloté la démarche, affirmait dans une lettre en date du 17 juillet que, « à cette heure, les conditions politiques [n'étaient] plus réunies pour que ce gouvernement endosse la responsabilité d'une stratégie qui engage l'avenir du pays sur plusieurs décennies ».

Mise en ligne par le site d'information politique *Contexte*, la dernière version du document de présentation de la PNACC-3 nous permettait toutefois d'avoir une idée assez précise de ce à quoi pouvait ressembler le document final. Finalement, c'est le 25 octobre que le Plan a enfin révélé ses orientations définitives, très proches de celles révélées cet été.

Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan

Changement climatique • La
variabilité du climat correspond à ...

Regarder sur

Un scénario de réchauffement « officiel » qui fixe un cap pour tous les acteurs

En comparaison des deux versions qui l'ont précédé, le PNACC-3 présente une première plus-value importante : il a été construit sur la base d'une trajectoire de réchauffement qui a fait l'objet d'un travail scientifique approfondi et largement partagé — puisque soumis à consultation dans le courant de l'année 2023. Fondée sur les travaux du GIEC, cette trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) fait le choix d'un scénario de réchauffement climatique global d'environ +3 °C d'ici à la fin du siècle.

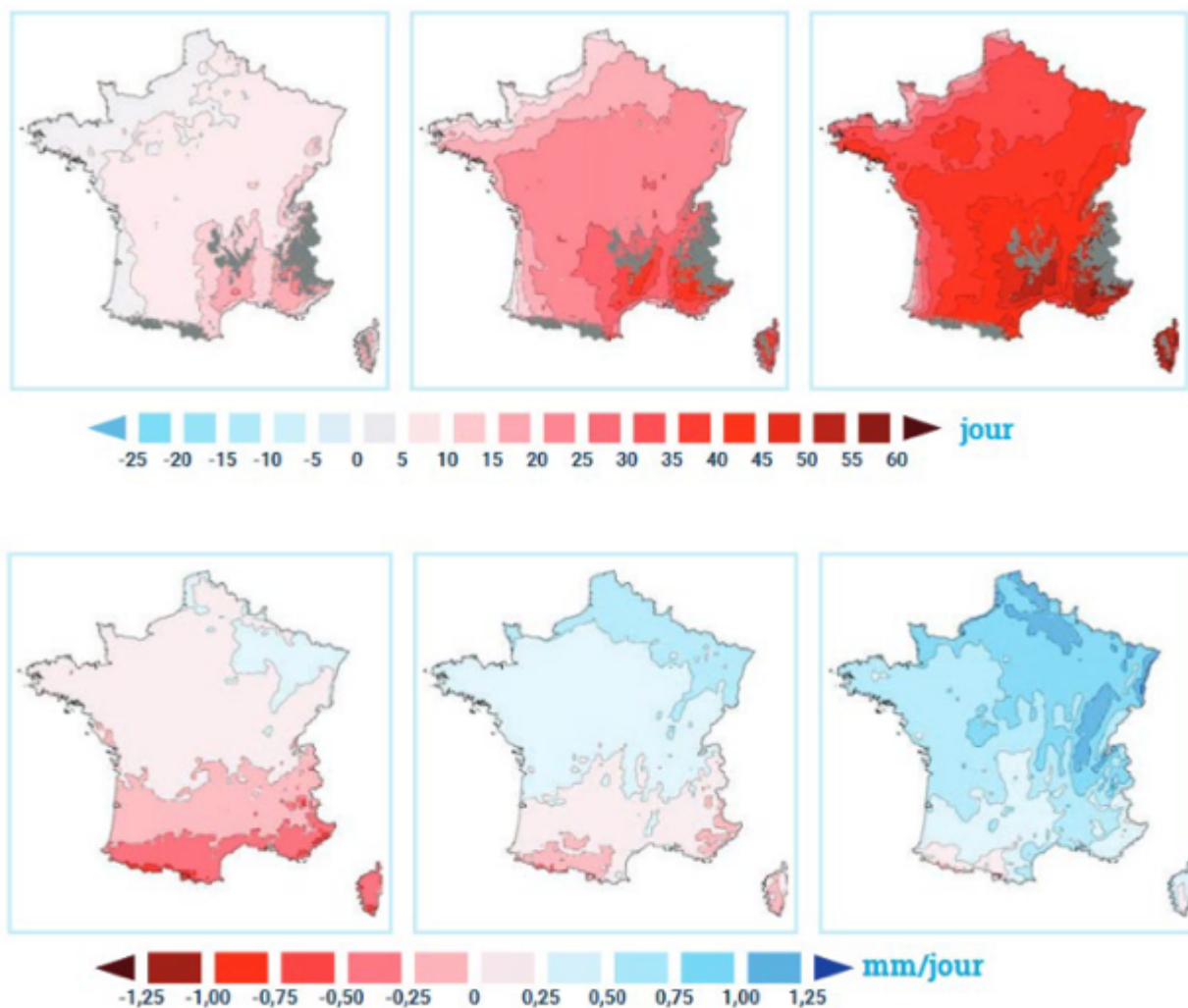
S'il ne correspond pas aux objectifs de l'Accord de Paris, ce scénario de référence est en revanche jugé plus réaliste, car davantage conforme aux engagements actuels des différentes nations. Prenant en compte le fait que la France métropolitaine se réchauffe davantage que la moyenne du globe terrestre, la TRACC retient donc à cette échelle un scénario de réchauffement de +4 °C à l'horizon 2100.

La première partie du PNACC-3 brosse donc un rapide portrait du « visage de la France à +4 °C ». Le plan insiste notamment sur la dimension plurielle et hétérogène du réchauffement

climatique, dont les effets ne se limitent pas à l'augmentation de la température, mais concernent également d'autres dimensions du climat, en premier lieu le cycle de l'eau.

Le plan rappelle les menaces qui, pour la plupart, ont d'ores et déjà commencé à faire sentir leurs effets : l'érosion du littoral accélérée par la montée du niveau de la mer, les problématiques de retrait et de gonflement des sols argileux, l'augmentation de la fréquence des feux de végétation, ou encore l'intensité des inondations.

Le nord et le sud de la France connaîtront à ce titre des évolutions très contrastées, marquées notamment par davantage de précipitations au nord et moins au sud, ce qui aggravera encore les écarts de pluviométrie entre ces régions. Le document de présentation du PNACC rappelle à ce propos que « le début d'année 2024 a puissamment illustré ces paradoxes territoriaux appelés à se multiplier : au moment où le Pas-de-Calais était frappé par des inondations exceptionnelles, les Pyrénées-Orientales entamaient leur deuxième année de sécheresse et de restrictions d'eau ».



Nombre de jours de vagues de chaleur et cumul annuel de jours de précipitation — Scénario +4 °C, enveloppes basses (à

gauche), médianes (au centre) et enveloppes hautes (à droite) © MTECT, 2024

Ce diagnostic est donc l'occasion de rappeler que les effets du changement climatique sont très contrastés selon les régions et qu'ils nécessitent un traitement adapté, qui va bien au-delà de la stratégie nationale : « leur dimension profondément territoriale appelle (...) des réponses adaptées, dans leur objet et dans leur rythme de mise en œuvre, à chaque réalité locale. »

Un plan d'action avec 5 axes prioritaires

Une fois ce constat opéré, le PNACC-3 consacre son second chapitre aux réponses apportées par la France. Les principes qui ont guidé l'élaboration du plan d'action sont rapidement rappelés, puis l'architecture du plan est présentée avec ses cinq objectifs prioritaires (les cinq « axes » du plan d'action). Dans ce second chapitre du document de présentation, 14 actions phares sont particulièrement mises en avant, sur les 51 actions que comporte le plan — qui sont présentées quant à elles dans le troisième chapitre.



LE PNACC-3 5 OBJECTIFS PRIORITAIRES, 14 MESURES PRINCIPALES

AXE 1 : PROTÉGER LA POPULATION

- Renforcer le fond Barnier pour accélérer les démarches de prévention et mieux protéger les populations* **ACTION 1**
- Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel* **ACTION 2**
- Adapter les logements au risque de forte chaleur* **ACTION 9**
- Adapter les conditions de travail au changement climatique en renforçant les obligations de prévention des employeurs* **ACTION 11**
- Un État exemplaire pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans le quotidien de travail des agents publics* **ACTION 12**
- Développer l'approche "une seule santé" pour la prévention des risques sanitaires liés au changement climatique* **ACTION 16**
- Publier une cartographie nationale d'exposition aux risques naturels intégrant les effets du changement climatique d'ici 2027* **ACTIONS 3 & 7**

AXE 2 : ASSURER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES, DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES ESSENTIELS

- ACTION 21** *Connaître la vulnérabilité des usages de l'eau à l'aune des changements climatiques*
- ACTION 23** *Intégrer progressivement la trajectoire de réchauffement de référence dans tous les documents de planification publique*
- ACTION 25** *Lancer la "mission adaptation", offre unifiée d'ingénierie de l'État pour l'adaptation à destination des collectivités locales*
- ACTION 30** *Assurer la résilience des transports et des mobilités*

AXE 3 : ADAPTER LES ACTIVITÉS HUMAINES : ASSURER LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, ÉCONOMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

- Assurer la réalisation d'études de vulnérabilité par les Opérateurs d'Importance Vitale* **ACTION 33**
- Accompagner les agriculteurs pour assurer la résilience de leur exploitation* **ACTION 37**

AXE 4 : PROTÉGER NOTRE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

- Lancer un plan d'adaptation des sites culturels et patrimoniaux majeurs pour*

ACTION 43 *notre pays afin de les préserver des effets du changement climatique et de sensibiliser le grand public à leur vulnérabilité, en commençant par 10 premiers sites dès 2025*

AXE 5 : MOBILISER LES FORCES VIVES DE LA NATION POUR RÉUSSIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

© Métropole de Lyon / Aurélien Boutaud

Un accueil mitigé, entre motifs de satisfaction et (inévitables) déceptions

La révélation du contenu du rapport qui devait être présenté à l'Assemblée a généré de nombreuses réactions au cours de l'été. Gageons que celles qui devraient suivre la publication officielle du plan, cet automne, seront du même ordre. Le média en ligne *Contexte*, qui avait publié la dernière version préparatoire du document cet été, en faisait déjà une analyse assez critique. Il remarquait par exemple que le PNACC-3 restait assez évasif sur la question du financement, et que certaines mesures avaient même disparu — comme la piste de prêts garantis par l'État de 2 milliards d'euros pour les projets d'adaptation d'entreprises.

Contexte constatait également que la seule mesure explicitement financée concerne « la prévention du risque de retrait-gonflement des argiles, affectant 10 millions de logements en France, à hauteur de 150 millions d'euros supplémentaires en 2025, via une partie de la hausse de la surprime CatNat payée par tous les assurés ». Avec un ratio de 15 euros par logement potentiellement concerné, on comprend en effet que les financements risquent de ne pas être à la hauteur, même en y ajoutant les 650 millions d'euros d'abondement du fonds Barnier, dédié à réduire la vulnérabilité des bâtiments des particuliers et des entreprises face aux risques naturels.

La version finale, rendue publique le 25 octobre, n'a de ce point de vue pas réglé le problème : la mesure a certes été mise en tête de liste, et la référence aux 150 millions a disparu du titre de la mesure, pour être remplacée par un beaucoup plus vague « Renforcer le fonds Barnier ». Affaire à suivre, donc.

Autre critique récurrente, le PNACC-3 comporte très peu de mesures contraignantes. Dans la version publiée cet été, seules les grandes entreprises gérant des infrastructures de transport et d'énergie, ainsi que les opérateurs d'importance vitale (OIV), se voyaient dans l'obligation d'élaborer un plan d'adaptation au changement climatique avant 2026.

Mais même cette injonction s'est vue (fortement) allégée dans la version finalement rendue publique en octobre : le PNACC précise juste que les OIV réaliseront une simple étude de vulnérabilité : plus de plan d'action, ni de date butoir, ni encore moins d'obligations. Quant aux grandes entreprises gérant des infrastructures de transport et d'énergie, elles ne sont même plus mentionnées. Sans surprise, le reste du PNACC-3 s'aligne sur cette tendance et mise essentiellement sur l'information, le volontariat et l'accompagnement des acteurs.

C'est le cas par exemple des agriculteurs, qui pourront se faire accompagner pour réaliser un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique de leur exploitation. Même logique pour les collectivités locales, pour qui l'intégration de l'enjeu d'adaptation pourra se faire au fur et à mesure du renouvellement de leurs documents d'urbanisme, comme nous l'évoquerons plus loin.

Ces critiques sont peut-être à pondérer, car finalement, dans le courant de l'été 2024, la plus grande déception était sans doute liée au report *sine die* de la présentation du plan. Dans *Reporterre*, Quentin Ghesquière, membre de l'ONG Oxfam, le disait alors sans détour : « Ce plan est loin d'être parfait (...) mais il a le mérite d'exister et d'être meilleur que les précédents. »

De nombreuses actions étaient d'ores et déjà saluées et méritaient d'être mises en œuvre sans plus attendre. C'est le cas, par exemple, de l'expérimentation auprès de 50 sites précurseurs, qui a pour objet de créer de véritables laboratoires de l'adaptation, susceptibles d'être copiés et démultipliés par la suite. Idem concernant les nombreuses études évoquées dans le Plan, qui visent à préparer les différents secteurs à s'adapter au changement climatique : logements, assurances, risques inondation, etc.

Sans préjuger là encore d'une reculade, on notera toutefois que, dans sa version finale, l'expérimentation auprès de 50 sites précurseurs a non seulement disparu des mesures principales (anciennement nommées « actions phares »), mais elle a carrément disparu du PNACC-3.

Ministères Écologie Territoires

Changement climatique • La
variabilité du climat correspond à ...

Regarder sur

Quoi de neuf pour les collectivités locales ?

Tel qu'il a été finalement rendu, le projet de PNACC-3 a d'ores et déjà quelques conséquences pour les collectivités locales.

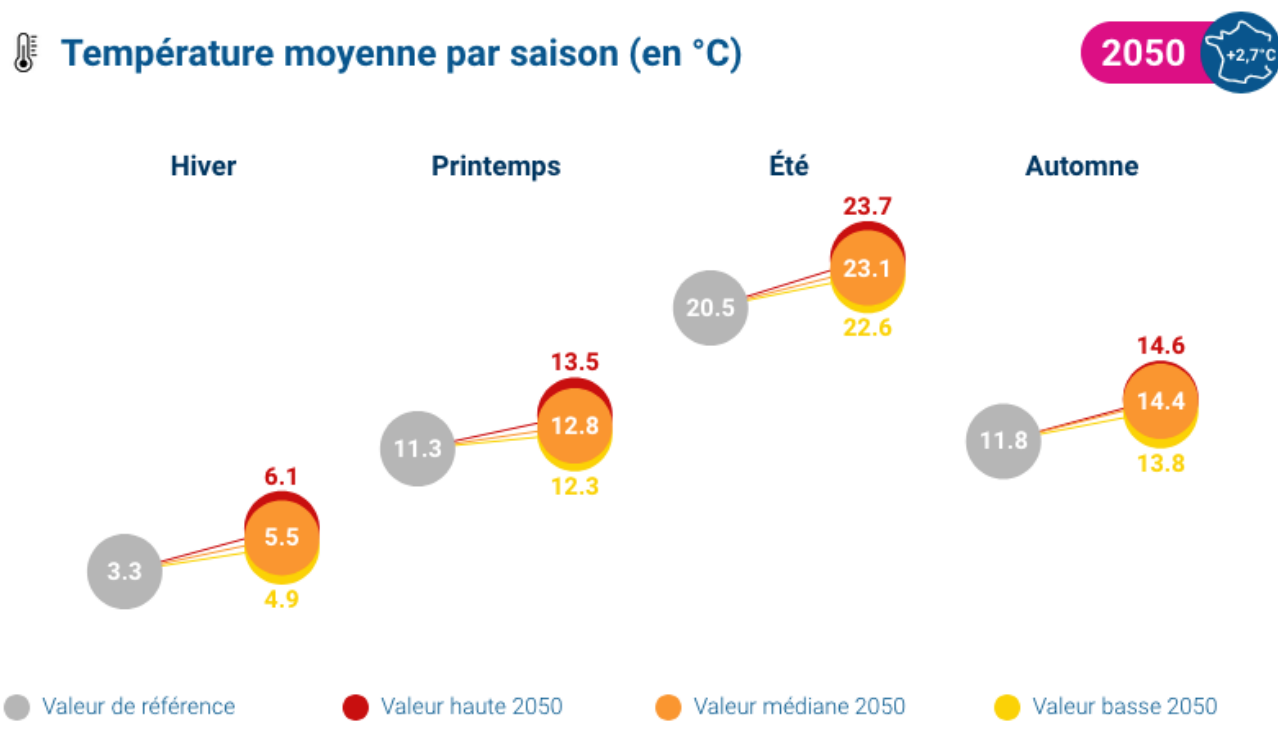
À juste titre, le diagnostic du PNACC insiste sur la nécessité d'adapter les solutions aux réalités des territoires. Il est notamment écrit que le plan national devra « être décliné localement à travers des stratégies d'adaptation adaptées aux caractéristiques environnementales et socio-économiques des territoires. » Mais les modalités et les moyens de cette déclinaison ne sont pas encore clairement précisés. Comme l'écrivait déjà Vincent Lucchese cet été dans *Reporterre*, « le risque, c'est que l'État se dédouane de ses responsabilités sur les collectivités territoriales, au moment de passer à l'action ».

En attendant, le PNACC-3 prévoit peu de contraintes à l'égard des collectivités locales. Il promet des concertations territoriales de type « CNR territoriaux de l'adaptation » dans le cadre de COP régionales, originellement dédiées au volet atténuation. Le plan précise que « les COP régionales pourraient être réorientées sur un travail de diagnostic et d'actions dédié à l'adaptation pendant l'année 2025 ».

À court terme, un autre chantier attend les collectivités : il s'agira d'intégrer la TRACC dans

les documents d'urbanisme et les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Le document de présentation du PNACC-3 annonce que les collectivités pourront progressivement mettre à jour ces documents au fur et à mesure de leur révision, avec pour objectif que 100 % des documents renouvelés intègrent la TRACC en 2030.

Pour les accompagner, l'État a déjà mis en œuvre des outils qui permettent de dresser le profil des territoires à différents horizons temporels, comme le portail « Drias les futurs du climat », ou l'application Climadiag de MétéoFrance. Fondés sur la TRACC, ces deux outils permettent d'accéder à des données relatives aux principales évolutions à attendre à l'échelle des communes ou intercommunalités.



Évolutions prévues des températures moyennes par saison sur la Métropole de Lyon, d'ici à 2050, selon la TRACC © Climadiag, 2024

Les acteurs publics locaux pourront également s'appuyer sur les moyens d'ingénierie de l'État, en particulier l'Ademe et le Cerema, qui mettront à disposition leurs compétences au sein d'une « mission adaptation » dont le principal rôle consistera à accompagner les acteurs sur les territoires.

Des premiers travaux au début de l'année 2025 ?

Les effets du PNACC-3 sur les collectivités ne s'arrêtent bien entendu pas là. En fonction de leurs compétences respectives — par exemple dans les domaines de l'eau, des risques d'inondation ou encore des infrastructures de transports — elles seront plus ou moins directement impliquées dans les actions du plan national.

Dans la plupart des cas, il faudra toutefois attendre que les déclinaisons régionales du plan soient discutées pour que les implications les plus concrètes apparaissent. En attendant, c'est une consultation de deux mois qui est à présent ouverte. L'occasion d'inscrire démocratiquement ces questions dans le débat public, puisque cette phase de dialogue sera suivie d'une « concertation préalable du public sur la 3e Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la 3e Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ».

En espérant que ces différentes périodes de négociation n'amènent pas à repousser une nouvelle fois la mise en œuvre de la stratégie adoptée, et que celle-ci ne finisse pas par disparaître derrière des priorités politiques de court terme...

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUELS PRINCIPES CLÉS ?



ARTICLE

En quoi consiste l'adaptation et pourquoi prend-elle une forte dimension territoriale ?

FACE AU DÉFI CLIMATIQUE, QUELLE PLACE POUR LES CHANGEMENTS DE MODES DE VIE ET D'ORGANISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE ?



ARTICLE

Il ne suffit pas de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre, il faut également mener de front des politiques d'atténuation et d'adaptation.

PNACC-3 : QUE PROPOSE LE TROISIÈME ET NOUVEAU PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?





ARTICLE

Enfin, le 3e Plan national d'Adaptation au Changement climatique est arrivé. Est-il à la hauteur des attentes... et des enjeux ?

STRATÉGIES TERRITORIALES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUELQUES RETOURS D'EXPÉRIENCE SUR LEURS CONDITIONS D'ÉLABORATION



ARTICLE

En quoi ces retours d'expérience mettent en lumière l'éventail des possibles ? quels difficultés et leviers de réussite peut-on en tirer ?

**VIVIAN DÉPOUES,
INSTITUT DE**

L'ÉCONOMIE POUR LE CLIMAT (I4CE) : « L'ADAPTATION CONSISTE À DÉCIDER PROGRESSIVEMENT EN REGARDANT LOIN DEVANT »

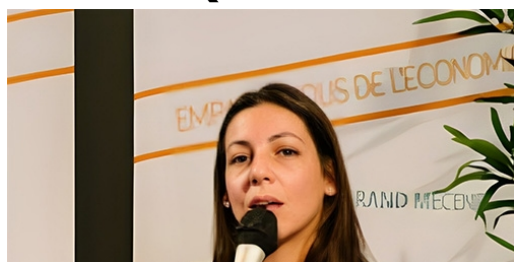


INTERVIEW DE VIVIAN DÉPOUES

Responsable de la thématique Adaptation au changement climatique au sein de l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE)

Pourquoi l'adaptation doit-elle rester une démarche évolutive ?

JULIE ROUSSEL, VILLE DE PARIS : « IL DEVIENT URGENT QUE L'ENSEMBLE DES ACTEURS PUBLICS AIENT LA MÊME FEUILLE DE ROUTE EN MATIÈRE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »



**INTERVIEW DE JULIE ROUSSEL**

Docteure en aménagement et urbanisme

Mise en lumière des impacts en cascade découlant des vagues de chaleur extrême, principal risque climatique pour le territoire parisien.